RAPPORT CIRCONSTANCIE DES FAITS –2020-2021

Le présent rapport sera transmis au CPE et conservé dans le dossier de l'élève.

ORIGINE DU RAPPORT :

Mme/M. :	❒ Salle : .....❒ Cour
Date & heure des faits : ..... / ..... / .....à ..... h	❒ Couloir du bâtiment .....❒Autre : .....
Signature :	

IDENTITÉ DU OU DES ÉLÈVES :

NOM Prénom :.....	**Classe :**.....
NOM Prénom :.....	**Classe :**.....
NOM Prénom :.....	**Classe :**.....

ÉNONCÉ DETAILLE DES FAITS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A poursuivre au verso si nécessaire

« Les punitions concernent essentiellement les manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe (oublie de tenue, de matériel, bavardages, ...). [...] Elles constituent de simples mesures d'ordre intérieur qui peuvent être infligées par les enseignants ou tout personnel de l'établissement. [...] Les sanctions concernent les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves (refus d'exécuter une punition, atteinte aux biens, aux personnes, ...) ».

Cf. règlement intérieur du collège, consultable sur le livret d'accueil et le site du collège Alphonse Karr

SUITE A DONNER / SANCTION PROPOSEE PAR LE PROFESSEUR :	**SUITE DONNÉE :**	
❒ Aucune (pour information et consignation dans le dossier) ❒ Punition : observation, retenue, etc. (gérée par l'enseignant) ❒ Avertissement (sanction) ❒ Blâme (sanction) ❒ Mesure de responsabilisation (sanction) ❒ Exclusion temporaire (sanction) ❒ Convocation du conseil de discipline (sanction)		**Vu :** ❒ le Principal ❒ le Principal adjoint ❒ le CPE